

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly		
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	PARIS Mélanie
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jérôme COTTAR a été élu secrétaire.

M. Marcel PELLETIER donne pouvoir à M. Jérôme COTTAR,

Mme Pascale CABOS-VINCENT donne pouvoir à Mme Nelly OURSEL.

## 1. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## 2. Délibération autorisant la signature d'un avenant – Bibliothèque – Lot 4

Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°13-2020 du 06 mars 2020 relative au choix des entreprises pour la réalisation de la réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une bibliothèque, d'un logement et de toilette publique.

Vu la délibération n°23-2020 du conseil municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

M. le maire expose que des travaux supplémentaires consistant à la réalisation de doublage de parois coupe-feu, à la création d'un faux plafond dans la salle d'activités et d'archives sont nécessaires à la continuité des travaux. Ces travaux supplémentaires représentent une augmentation du marché initial supérieure à 5%.

Lot n°4 - AIB menuiserie – 76 140 Le Petit Quevilly

Marché initial : 38 645€ HT

Avenant n° 1 : montant : 9 591 € HT

Nouveau montant du marché : 48 236 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation ci-dessus avec l'entreprise AIB MENUISERIE – Lot 4 dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée et d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## 3. Affaires Scolaires

### a) Délibération fixant le tarif des repas pour l'année scolaire 2021-2022

Chaque année, les tarifs des repas évoluent en fonction d'un indice INSEE. Cette année, avec la crise sanitaire liée au COVID, la qualité de l'indice est affectée. La société Convivio propose 50% de l'évolution de l'indice à la consommation des produits alimentaires (1%) et de l'évolution de l'indice des taux de salaire des ouvriers (1.6%)

soit 1.3%. Cette révision représente une augmentation de 0.04€ pour les différents types de repas par rapport au tarif appliqué en 2020.

Pour l'école élémentaire : ancien prix 3.32 prix actualisé 3.36€

Pour l'école maternelle : ancien prix 3.00 € prix actualisé 3.04€

Pour les agents communaux et les professeurs : ancien prix 3.41€ prix actualisé 3.45€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs des repas du restaurant scolaire tel que proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2021-2022 et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

#### **b) Mise à jour de l'organigramme des agents**

Mme AUVRAY présente le nouvel organigramme des agents, en prenant en compte l'ajout de Mme BLANCHE, mise à disposition de la commune de Nolléval et Mme BOUSSUGE, recrutée par voie de mutation de la communauté de communes de Lyons Andelle.

#### **4. Personnel**

En raison du départ de 2 agents à la retraite et de l'augmentation de besoin avec la présence d'un agent l'après-midi en classe de grande section. M. le Maire propose à l'assemblée la mise à jour du tableau des effectifs suivante :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 17.78/35<sup>ème</sup> en raison du départ à la retraite de l'agent.
- de supprimer le poste d'adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée du temps de travail de 26.76/35<sup>ème</sup> et de créer simultanément le nouveau poste à 29.79/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021.
- de supprimer le poste d'adjoint animation dont la durée du temps de travail de 24.81/35<sup>ème</sup> et de créer simultanément le nouveau poste à 18.83/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021.
- de supprimer le poste d'adjoint technique dont la durée du temps de travail de 5.25/35<sup>ème</sup> et de créer simultanément le nouveau poste à 17.79/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021.
- de supprimer le poste d'adjoint technique dont la durée du temps de travail de 15.90/35<sup>ème</sup> et de créer simultanément le nouveau poste à 19.32/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021.
- de supprimer le poste d'adjoint technique non permanent dont la durée du temps de travail de 5.25/35<sup>ème</sup> et de créer simultanément le nouveau poste non permanent à 11.77/35<sup>ème</sup> à compter du 01/09/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré décide d'adopter la proposition ci-dessus.

Pour compléter la réorganisation de services et pour assurer l'organisation du nouveau circuit de transport scolaire de Nolléval ainsi que l'encadrement des enfants sur le temps du midi, M. le Maire propose la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Nolléval à hauteur de 9.45/35<sup>ème</sup> (temps annualisé du 01/09/2021 au 31/08/2021). Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **5. Délibération travaux du SDE76**

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro M3648 et désigné « Rue du Centre » dont le montant prévisionnel s'élève à 170 485.38€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 63 473.07 € TTC. Ce projet consiste à réaliser l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public ainsi que de télécommunication et à la pose de 11 mâts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

d'adopter le projet cité ci-dessus et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 63 473.07€ TTC.

Un emprunt sera sollicité auprès du Crédit Agricole afin de financer l'ensemble des travaux d'enfouissement pour un montant total 102 125€ sur 5 ans. Une délibération sera à prévoir lors du prochain conseil municipal.

## **6. Créances admises en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres, en raison des combinaisons infructueuses d'actes et qu'il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres. Ces impayés portent sur des encarts publicitaires du Petit Feuillois et des frais de cantine et de garderie. Après avis du conseil municipal, à la majorité, M. Dupin s'abstenant, accorde la décharge au comptable des sommes qui s'élèvent à : 687.66€.

## **7. Comptes-rendus des commissions**

### **a) Voirie**

M. DEVIN rappelle que la signalisation de la place verte a été réalisée. M. DEVAUX s'interroge sur la pose des balises en plastique au niveau des riverains comme cela avait été convenu en commission. Il est prévu que les agents communaux les posent. Contrairement aux deux places de stationnement demandées, trois ont été matérialisées, pas forcément pratique.

Concernant les travaux de voirie (Rue de la pointe et Rue de la Grande Vente), le début d'exécution des travaux est prévu le 25 octobre 2021 pour une durée de 6 semaines. Des solutions sont en attente pour les problèmes de ruissellement rue de la Grande Vente.

M. LEGAY informe qu'il projette d'organiser une réunion de la commission afin d'évoquer l'aménagement du centre bourg. La société Arc en Terre devrait établir une pré-étude. La commission devra établir les orientations.

### **b) Travaux**

Les portes de l'ancien centre de secours ont été repeintes. Un administré se positionne pour louer ce bâtiment, une fois que les agents auront aménagé puis intégré les nouveaux ateliers.

À l'école primaire, des trous de la cour primaire ont été rebouchés, trottoir en béton lavé derrière le logement rue du centre et aménagement de l'emplacement où se situe le totem, changement des portes de garage de la gendarmerie et livraison de la nacelle fin juillet.

M. COTTAR est toujours en attente de devis pour l'électrification des portails de la gendarmerie.

Concernant le City-Stade, les échantillons pour le choix des couleurs ont été reçus, il est possible de mixer les couleurs. Il est demandé à la société Husson de réaliser une projection avec 2 couleurs ; RAL 8014 pour les poteaux et RAL 7047 les colliers et les panneaux de barreaudage, un visuel sera à valider.

Concernant la bibliothèque une réunion de fin de chantier s'est tenue, il reste des réserves à lever. Pour l'équipement de la cuisine du logement (meubles haut et bas, hotte, table à induction, évier et plan de travail), un devis a été demandé ; le montant s'élève aux alentours de 6 000 €. Des conseillers estiment ce montant élevé pour un logement locatif.

M. COTTAR rappelle qu'il est prévu de démonter les volets de l'école primaire, la date du samedi 23 octobre est retenue, un appel aux volontaires est lancé.

M. le Maire informe l'assemblée que la livraison des meubles de la bibliothèque est prévue mi-septembre.

## **8. Questions et informations diverses**

Madame AUVRAY informe le conseil que le forum des associations se tiendra à Argueil le matin (stands) et à la Feuillie l'après-midi avec des démonstrations. Il faudra un planning pour le contrôle des pass sanitaires.

M. le Maire informe les membres du conseil que les demandes de financement des opérations ; de voirie, de la réhabilitation du logement et de défense incendie dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local n'ont pas reçu de réponse favorable. En revanche, la réalisation du City stade sera financée à hauteur de

75 %, notamment grâce aux nouveaux accords de subvention de l'Agence Nationale du Sport (50 000 €) et du Département (24 000 €).

Le filet de tennis devrait être livré prochainement.

Mme OURSEL s'interroge sur la date de reprise des repas organisés par des associations ; M. le Maire lui recommande de se rapprocher de la fédération. Elle informe les membres du conseil municipal que Mme Berthelot prendra 100 ans le 7 septembre 2021 ; M. le Maire répond que le CCAS se chargera de commander des fleurs à cette occasion.

Mme OZANNE demande s'il est possible de changer d'arrêt de car durant les travaux de voirie prévus en octobre, ce à quoi M. le Maire répond que cela est tout à fait possible.

M. DUPIN informe qu'il a rencontré du personnel de la société Agri-Indus ; il semblerait qu'il y ait des soucis pour retrouver les bornes du terrain ; M. le Maire indique qu'une rencontre est prévue et informe que le bâtiment est destiné à la vente des pièces détachées pour engins agricoles.

M. FOURNIER demande à M. le Maire si le loyer de l'ancien de centre de secours destiné à la création d'une brocante a déjà été arrêté, ce à quoi M. le Maire répond que non. Il faudra envisager à mieux entretenir le bâtiment (réfection de la toiture).

M. DUPIN souligne que le terrain de la station d'épuration n'est pas bien entretenu. M. DUPIN souhaite féliciter la commune concernant l'entretien des routes.

Mme LETELLIER pose la question du devenir des panneaux d'information très altérés implantés sur la RN31 qui n'invitent à rentrer dans la commune. Un panneau neuf sera installé.

M. DEVAUX demande s'il est possible d'installer des cendriers devant les commerces (chez M. FEDERBE notamment).

La séance est levée à 22h35.

Signatures :

Pascal LEGAY	
René DEVIN	
Chantal CUMONT	
Jérôme COTTAR	
Stéphanie AUVRAY	
Alain FOURNIER	
Nelly OURSEL	
Marcel PELLETIER	

Pascale CABOS-VINCENT	
Pascale LETELLIER	
Emmanuel FIDELIN	
Mélanie PARIS	
Denis DUPIN	
Laurent DEVAUX	
Amandine OZANNE	